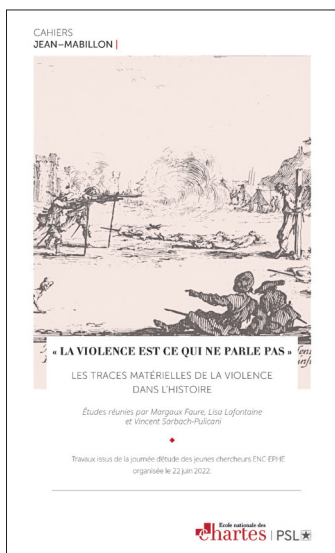




« LA VIOLENCE EST CE QUI NE PARLE PAS »

Les traces matérielles de la violence dans l'histoire

Travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs ENC-EPHE organisée le 22 juin 2022.

Études réunies par Margaux Faure,
Lisa Lafontaine et Vincent Sarbach-Pulicani.

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : juillet 2025.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation
commerciale, pas de modification.*

Que faire de la violence ? Réécritures des violences vikings dans le monde anglo-normand

par HUGO FRESNEL ♦

Que faire de la violence ? Réécritures des violences vikings dans le monde anglo-normand

HUGO FRESNEL ♦

I. Introduction

Que faire d'un passé de violences et de paganisme ? Voilà une question que doivent résoudre les descendants de Rollon, premier duc de Normandie (911-927). Baptisé, le chef viking devient un acteur à part entière du monde franc. Cependant, au x^e siècle et au début du xi^e siècle, les ducs normands ont recours à des bandes de Scandinaves païens pour combattre leurs ennemis.

Tout au long du xii^e siècle, cette utilisation des bandes scandinaves continue à intéresser les chroniqueurs normands. Nous devons rappeler le contexte culturel dans lequel ils écrivent. Leur vision de ces événements dépend particulièrement de l'image qu'ils peuvent avoir des païens et de leur éventuel passé païen. Cette question a déjà suscité plusieurs travaux à une échelle plus large dont deux points ressortent. Premièrement, c'est au xii^e siècle que se fige l'image du viking sanguinaire, fondamentalement violent et appartenant à un monde barbare¹. En même temps, et c'est ce qu'Alban Gautier nomme

¹ Catherine Bougy, « Comment les chroniqueurs du xii^e siècle ont-ils perçus les vikings ? », dans *L'héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest : colloque international de la Hague (Flottemanville-Hague, 30 septembre-3 octobre 1999)*, éd. Élisabeth Ridet, Caen, 2002, p. 75-100 ; David N. Dumville, « Images of the Viking in Eleventh-Century Latin Literature », dans *Latin Culture in the Eleventh Century: Proceedings of the Third International Conference on Medieval Latin Studies, Cambridge, September 9-12, 1998*, éd. Michael W. Herren, Christopher J. McDonough et Ross G. Arthur, Turnhout, 2002, t. 1, p. 250-263.

le « tournant de 1125 »², le monde chrétien se rend compte que les païens ne peuvent plus être traités d'un seul bloc, ce qui se traduit par l'émergence de la figure du « bon païen ». Autant en Scandinavie³ que dans le monde franc, des généalogies comme celle de Lambert d'Ardres n'hésitent plus à faire remonter des lignages à un mythique ancêtre viking⁴. Dans un territoire comme la Normandie où le passé païen fait partie de l'identité du duché⁵, ces deux inflexions peuvent modifier la façon de traiter ces épisodes, en accentuant cette image de « bons païens » qu'endosseraient les alliés encombrants du duc ou, au contraire, en les critiquant vivement. Pour répondre à cette question, nous examinerons principalement deux sources qui relatent l'histoire de la dynastie normande. La première est le *Roman de Rou* de Wace, un chanoine de Bayeux qui écrit à la demande d'Henri II, probablement à partir de 1160 jusqu'en 1174. Il ne termine toutefois jamais son récit qui a visiblement déplu à son protecteur⁶. La seconde est la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure, un clerc originaire de Touraine et qui prend la suite de Wace auprès d'Henri II, probablement autour de 1175⁷.

Les réécritures de trois épisodes seront prises en compte. Le premier est connu essentiellement par Dudon de Saint-Quentin. Lors de la minorité de Richard I^{er}, Louis IV d'Outremer tente de reprendre la Normandie. Bernard le Danois, un proche du jeune Richard, fait appel en 945 à un certain « Hagrold », probablement un chef scandinave

² Alban Gautier, *Beowulf au paradis : figures de bons païens dans l'Europe du Nord au Haut Moyen Âge*, Paris, 2017, p. 561-609.

³ Jon V. Sigurðsson, « Historical Writing and the Political Situation in Iceland, 1100-1400 », dans *Negotiating Pasts in the Nordic Countries: Interdisciplinary Studies in History and Memory*, éd. Anne Eriksen et Jon V. Sigurðsson, Lund, 2009, p. 59-78 ; Margaret Clunies Ross, « The Reception in Saga Literature », dans *The Pre-Christian Religions of the North: Research and Reception*, éd. Margaret Clunies Ross, Turnhout, 2018, p. 171-186.

⁴ Georges Duby, *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 287-298.

⁵ Katherine Cross, *Heirs of the Vikings: History and Identity in Normandy and England, c. 950-c. 1015*, York, 2018.

⁶ La bibliographie sur cet auteur est pléthorique ; pour une synthèse déjà un peu ancienne, voir Françoise Le Saux, *A Companion to Wace*, Cambridge, 2005.

⁷ L'ouvrage de référence sur cet auteur est le suivant : Françoise Laurent, *Pour Dieu et pour le Roi : rhétorique et idéologie dans l'histoire des ducs de Normandie de Benoît de Sainte-Maure*, Paris, 2010.

installé dans la partie ouest de la Normandie et dont la sujétion n'est que nominale⁸. Dans cet épisode, Dudon nous livre un portrait positif d'Hagrold et en fait un prototype avant l'heure du « bon païen »⁹. Le second nous est aussi connu par Dudon. En 962, lors de la guerre contre le comte Thibaud de Blois, Richard I^{er} fait appel à une armée de « Daces » pour venir l'aider à vaincre son rival. Il tente ensuite de les convertir par un long sermon, ce qui échoue partiellement. Le dernier épisode, uniquement connu par Guillaume de Jumièges, est la venue en 1113-1114 de deux chefs vikings : Olaf, futur roi de Norvège qui se convertit à Rouen à ce moment-là, et Lacman, probablement un roi des Hébrides et de l'île de Man¹⁰. Pour justifier ces épisodes, Dudon et Guillaume de Jumièges mettent en avant la figure du duc chrétien cherchant à convertir ses alliés païens¹¹.

Aucune des sources du XII^e siècle ne passe sous silence ces violences. Toutefois, elles n'y apportent pas toute la même réponse et ne reproduisent pas uniquement les justifications utilisées par leurs prédécesseurs. Certaines tentent de minimiser les violences commises, d'autres, au contraire, les assument. Ces diverses interprétations

8 Pierre Bauduin, *La première Normandie, X^e-XI^e siècles : sur les frontières de la Haute-Normandie, identité et construction d'une principauté*, Caen/Mont-Saint-Aignan, 2006, p. 80 ; Mark Hagger, « How the West was Won: The Norman Dukes and the Cotentin, c. 987-1087 », dans *Journal of Medieval History*, t. 38-1, 2012, p. 20-55 ; Éric Van Torhoudt, *Centralité et marginalité en Neustrie et dans le duché de Normandie : maîtrise du territoire et pouvoirs locaux dans l'Avranchin, le Bessin et le Cotentin (VI-XI^e siècles)*, thèse de doctorat, université Paris Cité, 2008, t. 1, p. 155-173.

9 « O pius, prudens, bonus et modestus, / Fortis et constans sapiensque, justus, / Dives, insignis locuplesque, sollers, / Rex Haigrolde » (Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, Caen, 1865, IV, 84-87, p. 238-243. Je remercie Pierre Bouet de m'avoir donné accès à son édition en préparation de ce texte.)

10 Clare Downham, *Viking Kings of Britain and Ireland: The Dynasty of Ívarr to A.D. 1014*, Edimbourg, 2007, p. 132-134.

11 Dudon de Saint-Quentin, *De moribus...*, IV, 114, p. 226-227 ; *The Gesta Normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, éd. Elisabeth Van Houts, Oxford, 1992, t. 1, IV, 7-9, p. 110-117 ; 16-17, p. 126-129 ; et t. 2, V, 11-12, p. 24-27. Pour une analyse du contexte de ces passages : Pierre Bauduin, « Richard II de Normandie : figure princière et transferts culturels (fin dixième-début onzième siècle) », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 37, 2015, p. 57-61.

s'expliquent par le contexte de production de ces sources. Leur analyse en dit beaucoup sur la motivation des auteurs qui tient en premier lieu en la présentation d'ancêtres dignes d'Henri II¹², et sur la façon dont ils peuvent concevoir la légitimité du recours à des violences en dehors des normes de la guerre.

II. De bons païens ?

La première forme de justification utilisée par les auteurs correspond à la mise en valeur, chez les alliés du duc, de la figure du « bon païen » qui correspond à ce contexte culturel postérieur à 1125. L'épisode d'Olaf et Lacman en est emblématique. Chez Wace, il diffère très peu du texte de Guillaume de Jumièges¹³. Il insiste sur la peur suscitée par l'arrivée des deux rois qui sont encore païens (point que Wace souligne)¹⁴. Il apporte toutefois une précision supplémentaire sur Olaf qui peut concourir à en donner une image positive et ainsi dédouaner Richard d'avoir fait appel à des païens : Wace mentionne son baptême mais évoque aussi sa mort, conséquence de sa conversion, et en fait un martyr¹⁵. Le développement du culte de Saint Olaf après sa mort survenue en 1035 et son accélération à partir du XII^e siècle a permis à Wace de trouver un argument supplémentaire en faveur de l'intervention de rois païens au service du duc de Normandie¹⁶. Benoît de Sainte-Maure ajoute la même

¹² Charity Urbanski, *Writing History for the King: Henry II and the Politics of Vernacular Historiography*, New York/Ithaca, 2013.

¹³ Elisabeth Van Houts, « The Adaptation of the *Gesta normanorum* Ducum by Wace and Benoît », dans *History and Family Traditions in England and the Continent, 1000-1200*, Aldershot, 1999, p. 115-124.

¹⁴ Wace, *The History of the Norman People: Wace's Roman de Rou*, éd. Glynn S. Burgess, Woodbridge, 2004, III, p. 142-145, v. 1708-1826.

¹⁵ « Puis l'unt martiriéet oscis / pur amur Deu cil del país » (*ibid.*, III, p. 144-145, v. 1825-1826).

¹⁶ Stéphane Covaux, « Les échanges culturels au sein du monde nordique : l'exemple du culte de saint Olaf » dans *Les échanges culturels au Moyen Âge : actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, 2001, p. 207-225 ; Sverre Bagge, « The Making of a Missionary King: The Medieval Accounts of Olaf Trygvason and the Conversion of Norway », dans *The Journal of English and Germanic Philology*, t. 105-4, 2006, p. 473-513.

précision. Si les batailles sont meurtrières, il n'y a pas de mentions spécifiques de viols ou de violences commises contre le pays par les deux rois païens¹⁷. L'épisode se termine par l'évocation du martyre d'Olaf contrebalançant l'image négative qu'un lecteur pourrait avoir du personnage¹⁸.

Le personnage d'Hagrold lors des événements de 945 se rapproche également du « bon païen », dans la filiation de la présentation qu'en fait Dudon. Chez Wace, si Hagrold et sa suite sont bien considérés comme païens, il est présenté comme plus digne que Louis IV qui fait échouer les négociations¹⁹. Dans la bataille sanglante qui suit, son comportement ne semble pas si différent de celui des Francs²⁰. Bien qu'il soit païen, ce chef était de grande valeur et aurait pu être un roi parmi d'autres : « Le roi du Danemark y fit preuve de grande noblesse, richement équipé sur son noble palefroi. Il aurait été de grande valeur s'il avait été de notre loi²¹. » Si, comme chez Dudon, son armée fait preuve d'une certaine avidité, elle ne commet aucune autre violence particulière²². Finalement, Richard ne reçoit pas le secours d'un païen mais plutôt celui d'un parent et vassal. Par opposition au roi des Francs, qui est le mauvais seigneur ayant trahi son vassal, Hagrold est le « *buen vassal* » qui soutient son seigneur²³. Cette insistance sur cette dimension vassalique est une invention de Wace²⁴.

¹⁷ Benoît de Sainte-Maure, *Chronique des ducs de Normandie par Benoît*, éd. Carin Fahlin, Uppsala, 1951, t. 2, p. 254-255, v. 30891-30896.

¹⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 261, v. 31126-31130.

¹⁹ « Orguil e sorfait de bobance / Respont par tot li reis de France » (B. de Sainte-Maure, *Chronique...*, t. 1, p. 523, v. 18173-18174).

²⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 531-537, v. 18461-18661.

²¹ « Li roiz de Danemarche i mena grant nobloi, / richement atorné sus noble palefroi, / assez fu de grant pris sil fust de nostre loi » (Wace, *The History of the Norman...*, II, p. 78-79, v. 3037-3039).

²² *Ibid.*, II, p. 74-79, v. 2868-3070.

²³ B. de Sainte-Maure, *Chronique...*, t. 1, p. 534, v. 18574.

²⁴ La féodalité est très présente dans son œuvre : Marie-Françoise Alamichel, « Le sens de l'Histoire de Wace à Layamon », dans *Le passé à l'épreuve du présent : appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, éd. Pierre Chastang, Paris, 2008, p. 327-344.

Hagrold apparaît alors sous l'image d'un « bon païen » telle qu'identifiée par Alban Gautier, avec le respect par ce roi danois de vertus qui pourraient être celles d'un prince chrétien.

Benoît de Sainte-Maure réécrit lui aussi ce passage. Lorsque Bernard le Danois demande à « Aigrouz » de venir à son aide pour rétablir le jeune Richard I^{er} face à Louis IV, c'est au nom d'une guerre juste. Il doit soutenir celui qui a subi une injustice, d'autant plus qu'il est son parent et qu'une relation d'« *amor* » existait entre Hagrold et Richard, qui est alors retenu prisonnier par les Français²⁵. Apprenant l'arrivée d'Hagrold, des hommes le rejoignent de toute la Normandie car ils refusent de se soumettre au roi des Francs. Le risque de disparition du duc, et par conséquent du duché, aux yeux de Benoît et de l'armée qu'il décrit, mène à une possible explosion de la violence. Benoît retranscrit ainsi l'état d'esprit de ces troupes composites : « Mieux vaut tous les ébouillanter²⁶. » La référence étonnante à l'ébouillantage est peut-être une manière de critiquer les actes de Louis IV. Le thème du bain bouillant (ou son avatar le bain glacé) a une valeur punitive qui se retrouve dans l'imaginaire du Purgatoire²⁷. Ce supplice est à rapprocher de l'ordalie et est souvent utilisé dès la période antique pour certains crimes majeurs qui touchent à la majesté, en particulier la fausse monnaie et, à la fin du Moyen Âge, les hérétiques²⁸. Si les premiers cas documentés d'ébouillantage en Normandie datent du XIII^e siècle²⁹ et que la peine ne se retrouve pas dans les coutumiers, elle n'est pas complètement inconnue. Ainsi, elle est représentée dans deux manuscrits liés aux mondes normands³⁰.

²⁵ B. de Sainte-Maure, *Chronique...*, t. 1, p. 513, v. 17828-17836.

²⁶ « Mieux volent que toz les esbuiilent » (*ibid.*, t. 1, p. 515, v. 17899).

²⁷ Jacques Le Goff, *La naissance du purgatoire*, Paris, 1981, p. 162-166.

²⁸ Soazick Kerneis, « Le chaudron des parjures : Rome, les barbares et l'ordalie », dans *La preuve en justice : de l'Antiquité à nos jours*, éd. Bruno Lemesle, Rennes, 2015, p. 23-47 ; Pierre Prétou, « La contrefaçon de la valeur monétaire à la fin du Moyen Âge français », dans *La Fabrique du faux monétaire : du Moyen Âge à nos jours*, éd. Olivier Caporossi et Bernard Traidmond, Toulouse, 2012, p. 31-50.

²⁹ Jean-Luc Desnier, « La justice du chaudron ou le chaudron de la vérité », dans *Schweizer Münzblätter / Gazette numismatique suisse / Gazzetta numismatica svizzera*, t. 33-37, 1983-1987, p. 95-101.

³⁰ Biblioteca Nacional de España, Vit. 26-2, fol. 98v ; BM Dijon, ms 14, fol. 191r.

Wace utilise la même image pour évoquer la répression de la révolte paysanne de 996³¹. Cette référence s'inscrit aussi probablement dans une esthétique de la violence propre au genre épique, comme en témoignent les détails de Benoît sur les corps déchiquetés lors de la bataille qui suit. En effet, selon Micheline de Combarieu, la violence est « la réalité première de l'épopée », ce qui devait correspondre, au moins en partie, aux attentes du public³². Toutefois, dans d'autres romans où se retrouvent des cas d'ébouillement, la dimension morale demeure présente. Ainsi, dans le *Lancelot en Prose*, ce sont les femmes pécheresses qui subissent ce sort³³. Il se pourrait donc qu'en utilisant une telle image Benoît souhaite montrer la gravité du crime commis par Louis IV et sa déchéance morale.

III. Le duc de Normandie contre le roi des Francs

La deuxième forme de justification est plus propre au contexte normand. La rivalité entre le roi d'Angleterre, duc de Normandie, et le roi de France est en effet au cœur des imaginaires politiques de la plupart de nos auteurs qui peuvent justifier les événements du x^e siècle par la légitimité qu'ils octroient à une lutte du xii^e siècle. Ainsi, Wace, comme Dudon, insiste fortement sur les violences commises par les Danois appelés en 962. Si Hagrold en 945 peut être un bon païen, cela ne semble plus être le cas des alliés du duc en 962 qui sont en particulier des destructeurs d'églises, des pillards meurtriers et des violeurs, ce que leur paganisme explique³⁴. Comme Dudon, Wace se sent obligé de justifier le recours à ces mauvais païens qui

³¹ « Les autres fist tut vifs rostir / e les autres en plum builir » (Wace, *The History of the Norman...*, III, p. 126-127, v. 941-942).

³² Micheline de Combarieu, « Le goût de la violence dans l'épopée médiévale », dans *Morale pratique et vie quotidienne dans la littérature française du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2014, p. 35-67.

³³ *Lancelot : roman en prose du xiii^e siècle*, éd. Alexandre Micha, Genève, 1978, t. 2, p. 376 et 380.

³⁴ « Out ierent grant li mal que li Danaiz fessoient, / n'erent pas crestien ne en Dieu ne creioient, / lez moustiers alumoient, lez autels abatoient, / les paissanz tuoient, les fames porjesoient » (Wace, *The History of the Norman...*, II, p. 102-103, v. 4195-4198).

pourraient ternir l'image de la dynastie normande qu'il entend encenser³⁵. Il n'utilise toutefois pas le même procédé que Dudon : le passage sur l'évangélisation des Danois est largement condensé, mais une discussion entre Richard I^{er} et l'évêque de Chartres est étendue. Il y place ainsi ces mots après les reproches de l'évêque :

Je préfère démolir des églises que mourir dans le déshonneur et abandonner la Normandie aux païens plutôt que le roi m'en dépose de honteusement par la force. [...] Les païens sont venus pour me servir depuis une autre terre ; ils viennent car j'en ai besoin, dois-je leur faire défaut³⁶ ?

Le Richard de Wace assume le recours aux païens et à une violence qui ne correspond pas aux normes de la guerre au nom de l'honneur et de l'urgence de la situation. Ce comportement vantant l'indépendance totale du duc normand est un écho au règne d'Henri II et à la légitimité d'une opposition au roi de France³⁷. Cette insistance sur l'honneur, qui ne se retrouve pas dans les sources antérieures, est clairement un trait du xii^e siècle³⁸ et se révèle être un moyen pour Wace de légitimer au mieux la position de Richard en faisant appel à une valeur cardinale de la société normande et plus largement du monde latin³⁹. Certes, Wace mentionne peu après le repentir de Richard, mais seulement sur deux vers⁴⁰. C'est bien sa première réponse

³⁵ F. Le Saux, *A Companion...*, p. 178-182.

³⁶ « Miex vol abatre eglises qu'a desonour morir, / et a paienne gent Normandie guerpir / que li roiz par sa force m'en face a honte issir. / [...] / D'autre terre me viennent, lor doi ge donc faillir ? » (Wace, *The History of the Norman...*, II, p. 104-105, v. 4286-4294.)

³⁷ Philip E. Bennett considère de plus que les cinq anecdotes miraculeuses racontées par Wace au début de la troisième partie sont une justification de ces actes : Philip E. Bennett, « The Reign of Duke Richard I in the Roman de Rou », dans *Maistre Wace: A Celebration*, éd. Glynn S. Burgess et Judith Weiss, Saint-Hélier, 2006, p. 41-54.

³⁸ Max Lieberman, « Knighthood and Chivalry in the Histories of the Norman Dukes: Dudo and Benoît », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 32, 2010, p. 129-183.

³⁹ Le portrait de Richard est globalement positif dans la partie II : Jean Blacker, « "Si que jel vi e jeo i ere" : témoignages de Wace sur Richard sans Peur », dans *Annales de Normandie*, t. 64-1, 2014, p. 131-144.

⁴⁰ « Richart out dez povres et merci et pitié / vers l'evesque cognut sa coupe et pechié » (Wace, *The History of the Norman...*, II, p. 106-107, v. 4430-4431).

à l'évêque de Chartres qui est mise en avant, insistant sur l'idée que, face à une situation exceptionnelle et au nom de valeurs supérieures, les normes de la guerre peuvent être transgressées.

De même, la guerre de 962 garde chez Benoît de Sainte-Maure une tonalité nettement dévastatrice. Ce passage est problématique car Richard I^{er} correspond dans l'œuvre de Benoît au souverain idéal⁴¹. Richard envoie une ambassade auprès d'un roi du Danemark nommé « Harald ». Celui-ci apparaît dans un premier temps comme un roi digne de sa fonction. L'ambassade souligne les liens d'« *amor* » qui existent entre les deux princes, comme dans l'épisode de 945. S'il ne soutient pas son parent, il ne peut en ressentir que de la honte, les ambassadeurs jouant autour d'un univers chevaleresque de l'honneur dont Harald, bien que païen, ne semble pas exclu⁴². Toutefois, malgré ce début plutôt laudatif, qui semble faire pencher Harald vers la figure du « bon païen », de nombreuses violences sont commises par les Scandinaves dans le Dunois et le Chartrain. Les exactions qu'ils commettent sont mises de nouveau sur le compte de leur paganisme : « Ils sont nés païens, sans être baptisés, donc ils ne s'inquiètent ni du cimetière, ni d'épargner des croix ni de détruire des autels⁴³. » L'insistance mise sur les viols dans le reste de son récit, et dans celui de Wace, alors qu'ils sont absents des sources du x^e et xi^e siècles, est symptomatique de cette violence transgressive⁴⁴.

En plus de rappeler que la guerre est due aux manœuvres déloyales du roi des Francs Lothaire, le dialogue avec l'évêque de Chartres devient fondamental, comme chez Wace. Nous pouvons y retrouver un passage similaire :

Les monastères pour lesquels vous me blâmez, je préfère les avoir
anéantis, détruits, brûlés et rasés que d'être capturé ou vaincu. Et
à propos des païens que j'ai avec moi, ceux-ci gardent beaucoup

⁴¹ F. Laurent, *Pour Dieu et pour le Roi...*, p. 214-229.

⁴² « Sir, il est nez de tun lignage : / Si ne deiz unques ce sofrir / Qu'en li deie terre
tolir. / Honte te sereit e ennuis, / Si tu t'en repentireies puis. » (B. de Sainte-
Maure, *Chronique...*, t. 2, p. 84, v. 24832-24836.)

⁴³ « Païen sunt né, senz batestire, / Si ne lor chaut de cimetire, / Ne gardent croiz
n'autel ne chasse » (*ibid.*, t. 2, p. 86, v. 24917-24919).

⁴⁴ Simon Coupland, « The Vikings on the Continent in Myth and History », dans
History, t. 88-2 (290), 2003, p. 195-197.

d'esclaves et de biens. [...] Dans rien de ce que je leur ai ordonné, ils n'ont trahi ma volonté⁴⁵.

Benoît va donc plus loin en faisant assumer par Richard I^{er} non seulement le recours à des vikings, mais aussi l'ensemble de leurs actes⁴⁶. La forte opposition avec le roi des Francs et l'insistance sur la résistance de bon droit du duc pouvait résonner favorablement dans le contexte de la rivalité entre Plantagenêts et Capétiens⁴⁷.

Cependant, et contrairement à Wace, cela n'a pas paru suffisant à Benoît. Ce dernier reprend de Dudon les longues négociations de paix avec les Danois et en particulier le discours théologique de Richard pour expliquer le christianisme aux chefs danois (sur plus de six cents vers). Il compare Richard à Salomon et le présente comme un orateur chrétien plus capable que saint Jérôme⁴⁸. S'il n'arrive pas à convertir l'ensemble des Danois, comme dans toutes les versions, Benoît insiste sur le fait que c'est un succès, le duc devenant le parrain de plusieurs d'entre eux, ce qui permet à l'auteur de conclure que ce fut un grand jour pour l'Église⁴⁹. L'insistance de Benoît est la traduction de ses difficultés devant un épisode qui pourrait ternir l'image d'un de ses héros. Benoît cherche à renverser la situation en profitant de ce recours à des païens pour mieux montrer Richard comme un véritable roi chrétien qui, en quelque sorte, n'aurait pas pu faire baptiser autant de monde sans passer par ces événements

45 « E des mosters dum me blasmez / Mieuz vuil qu'en les ait craventez, / Destruiz e ars e abatuz, / Que je fusse pris ne vencuz / E des paiens que j'ai od mei / Ceus gart e serf moct e cherei / [...] / Rien que lor aie commandé / N'ont desdite ma volonté. » (B. de Sainte-Maure, *Chronique...*, t. 2, p. 94, v. 25183-25194.)

46 En ce sens, ce passage paraît porteur d'une ambiguïté plus forte que dans le reste du récit où la distinction entre les Normands et les Scandinaves est marquée : Huguette Legros, « Image(s) et fonction(s) des Danois dans la Vie de Richard I^{er} racontée par Benoît de Sainte-Maure », dans *Annales de Normandie*, t. 64-1, 2014, p. 71-85.

47 Dans le cadre d'un procédé d'actualisation politique du passé : Laurence Mathey-Maille, *Écritures du passé : histoires des ducs de Normandie*, Paris, 2007, p. 108-109.

48 B. de Sainte-Maure, *Chronique...*, t. 2, p. 112, v. 25820-25827.

49 « Haut fait i oct e grant conquise / A Deu e as os saint' iglise. » (*Ibid.*, t. 2, p. 141, v. 26867-26868.)

malencontreux⁵⁰. Pour effacer la transgression du recours aux païens, il fallait transcender la fonction ducal pour en faire un instrument de Dieu, sans comparaison possible avec un Lothaire. La réécriture de Benoît fait donc la synthèse des justifications employées par les auteurs du XI^e siècle et celles des auteurs du XII^e siècle, signe d'un embarras, probablement plus fort que celui de Wace, dû à sa volonté de demeurer au plus près des attentes du roi Henri II.

Une dernière source peut être prise en compte. Étienne de Rouen écrit son *Draco Normannicus* dans la décennie 1160 en se fondant sur les écrits de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges. Si la guerre de 962 et l'expédition d'Olaf et de Lacman ne sont pas mentionnées, Hagrold est évoqué. Si ce dernier n'est pas directement nommé, il semble bien que ce soit lui qu'Étienne désigne par « *Danus* » lorsqu'il raconte une bataille ayant eu lieu en 945. Étienne reconnaît tout de même qu'au cœur du combat ce roi agit de manière particulièrement dure⁵¹. Toutefois cette violence est justifiée, comme chez Guillaume de Jumièges, par la vengeance du meurtre de Guillaume Longue-Épée en 943 par Arnoul de Flandres et généralement attribuée aux fidèles du roi des Francs. Le passage s'ouvre sur une présentation de ce Danois comme le vengeur du duc⁵². Il se clôt par la capture de Louis d'Outremer qui permet d'accomplir pleinement cette vengeance⁵³. L'important est bien là pour l'auteur.

⁵⁰ Pour Emmanuelle Baumgartner, c'est là que réside la clé de cet épisode. Toutefois, il nous semble important d'insister sur le fait que, comme chez Dudon, ce discours est aussi un échec partiel. Richard II demeure incapable de convertir l'ensemble des païens : Emmanuelle Baumgartner, « Les Danois dans l'Histoire des ducs de Normandie de Benoît de Sainte-Maure », dans *Le Moyen Âge*, t. 108-3, 2002, p. 481-495.

⁵¹ « Nascitur hinc bellum, ducis ultor Danus in armis / Saevit, et in Francos proelia dira gerit. / Francigenum procerus fundatur, et undique sanguis / Profluit, et campos corpora pulchra tegunt. / Virtus Francigenum regem dum protegit, hostem / Propellit gladiis, is tamen ense furit. / Sternuntur cunei, Francorum bellicus horror, / Arva replet strages unique multa nimis. / Vertitur in proceres et regem Danica virtus, / Hos obtruncat, et hunc cum feritate petit. / Horrida vis belli ! » (Étienne de Rouen, « *Draco Normannicus* », dans *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II, and Richard I*, éd. Richard Howlett, Londres, 1885, I, p. 637-638, v. 1207-1217.)

⁵² *Ibid.*, I, p. 637, v. 1207.

⁵³ *Ibid.*, I, p. 638, v. 1223-1226.

Toute son œuvre a en effet pour objectif de réaffirmer la singularité de la Normandie vis-à-vis du royaume de France⁵⁴. Pour cela, il insiste fortement sur l'origine scandinave des Normands⁵⁵ et valorise leur supériorité militaire. Ainsi, l'utilisation du terme de « *violentus* » pour caractériser l'action des Danois ne porte pas une charge négative, contrairement à la majorité des sources. En effet, dans les sources latines, le terme de « *violentia* » (et ses dérivés comme l'adverbe « *violenter* ») désigne presque toujours une action illégitime, même si cela n'implique pas forcément un acte violent en tant que tel⁵⁶. Pour la période avant 1154, Étienne utilise à cinq reprises ce terme pour désigner les Normands et leurs accomplissements militaires, en particulier ceux de Rollon⁵⁷. De même, certains des adjectifs utilisés pour décrire Hagrold se retrouvent dans la présentation de ducs normands comme « *audax* » pour Guillaume le Conquérant⁵⁸. Pour Étienne, ces violences sont presque entièrement légitimées, la terminologie utilisée se révélant elle-même ambiguë.

⁵⁴ Même si le débat demeure pour savoir si l'auteur est sur la défensive ou si, au contraire, il voit dans Henri II le roi qui renforce cette séparation entre le duché et le royaume de France : Irene Harris, « Stephen of Rouen's *Draco Normannicus*: A Norman Epic », dans *The Epic in History*, éd. Lola S. Davidson, Soumyen N. Mukerjee et Zdenko Zlatar, Sydney, 1994, p. 112-124 ; Elisabeth Kuhl, « Time and Identity in Stephen of Rouen's *Draco Normannicus* », dans *Journal of Medieval History*, t. 40-4, 2014, p. 421-438.

⁵⁵ Il précise par exemple que Guillaume Cliton est d'origine danoise : É. de Rouen, « *Draco...* », I, p. 652, v. 1580.

⁵⁶ Dominique Barthélemy, *L'an mil et la paix de Dieu : la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999, p. 61-62 ; Bruno Lemesle, Michel Nassiet et Pascale Quincy-Lefebvre, « Introduction », dans *La violence et le judiciaire : du Moyen Âge à nos jours. Discours, perceptions, pratiques*, éd. Antoine Follain et al., Rennes, 2015, p. 9-28.

⁵⁷ É. de Rouen, « *Draco...* », I, p. 618, v. 729 ; I, p. 619, v. 753 ; I, p. 622, v. 842 ; I, p. 627, v. 979 ; I, p. 649, v. 1504. Le sens du terme peut être plus neutre. Il est associé à la mort (I, p. 602, v. 281 ; I, p. 607, v. 404) et à d'autres batailles comme celle de Stamford Bridge (I, p. 646, v. 1450).

⁵⁸ *Ibid.*, I, p. 647, v. 1485.

IV. Conclusion

Wace, Benoît de Sainte-Maure et Étienne de Rouen ont besoin de légitimer le recours aux païens par les ducs de Normandie pour ne pas ternir l'image de leur successeur Henri II. S'ils suivent globalement la trame des récits de Dudon et de Guillaume de Jumièges, ils ne reprennent pas forcément les éléments de justification utilisés par leurs prédécesseurs. Deux voies ont été explorées. La première permet de développer un discours de la légitime résistance des ducs de Normandie vis-à-vis du roi des Francs. La seconde insiste sur divers éléments contrebalançant les exactions des alliés vikings et permettant de rapprocher certains d'entre eux de la figure de « bons païens ». Ce qui est certain, c'est que le besoin de justifier ces actes montre que le sujet demeurerait encore sensible au XII^e siècle. Le recours à des bandes scandinaves aux X^e et XI^e siècles reste une forme de violence de guerre suffisamment transgressive pour que les auteurs de sources plus tardives se sentent obligés de la légitimer.

HUGO FRESNEL

Université de Caen – Normandie, Centre Michel-de-Bouïard – CRAHAM
(UMR 6273)